

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 10 OCT. 2024 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps socio-éducatifs

NOR : JUSF2426960A

La directrice de la protection judiciaire de la Jeunesse,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps socio-éducatifs,

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont nommées en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps socio-éducatifs les personnes suivantes :

Membres titulaires :

- Monsieur Christophe LABEDAYS, sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales (DPJJ/SDRHRS) ;
- Monsieur Hugues DOBO-LUSSAC, chef du bureau des relations sociales et des statuts (SDRHRS/RH3) ;
- Madame Muriel MARIGAULT, cheffe de la section de coordination statutaire et questions juridiques (DPJJ/RH3) ;
- Madame Christelle EVELINGER, cheffe du bureau de l'encadrement (SDRHRS/RH5) ;

- Madame Jeanne POUYE, rédactrice juridique chargée de la discipline (SDRHRS/RH3) ;
- Madame Housna MALECK, rédactrice chargée de la discipline (SDRHRS/RH3).
- Monsieur Kevin MISBARE, rédacteur chargé de la protection fonctionnel et du statut (SDRHRS/RH3)
- Monsieur Gilles LEMEE, conseiller juridique (DIR PJJ Sud-Ouest) ;

Membres suppléants :

- Monsieur Michel TEIXEIRA, chef du bureau du secteur de l'appui au pilotage du SAH (SDPOM/L4) ;
- Madame Amandine PLAUTIN, adjointe à la cheffe de la section des carrières (SDRHRS/RH4) ;
- Monsieur Xavier MUSSE, chef de la section de la gestion prévisionnelle des ressources humaines (SDRHRS/RH2) ;
- Madame Véronique NOTTER, chargée de mission égalité et diversité (SDRHRS/RH5) ;
- Monsieur Grégory MARTIN, rédacteur (SDRHRS/RH2) ;
- Monsieur Franck FROMENT, chargé d'études RH (SDRHRS/RH4)) ;
- Madame Réjane PAJOU, cheffe de cabinet (DIR PJJ Ile de France Outre Mer)
- Madame Nathalie HOURLIER MOREAU, chargée d'études RH (DPJJ/RH4).

Article 2

Ont été élues représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps socio-éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse les personnes suivantes :

Membres titulaires :

- Madame Ludivine GAGNEAU (CGT-PJJ)
- Monsieur Yoann CHAUVIN (CGT-PJJ)
- Madame Amandine ADDIS (CGT-PJJ)
- Madame Emilie COCQ (SNPES-PJJ/FSU)
- Madame Laurence CHAZAL (SNPES-PJJ/FSU)
- Madame Julie HOUDAN (SNPES-PJJ/FSU)
- Madame Nadia DAHMANI (FO JUSTICE PJJ)
- Monsieur Xavier ANDRIEUX (FO JUSTICE PJJ)

Membres suppléants :

- Madame Priscilla BERRAUD (CGT-PJJ)
- Monsieur Jean-Damien DEL PAPA (CGT-PJJ)
- Monsieur Yacine BOUKEROUI (CGT-PJJ)
- Madame Emmanuelle TALBOURDET (SNPES-PJJ/FSU)
- Monsieur Christophe MITTOU (SNPES-PJJ/FSU)
- Monsieur Christophe GROS (SNPES-PJJ/FSU)
- Madame Estelle ROSSELLI (FO JUSTICE PJJ)
- Madame Dominique BOUCHET (FO JUSTICE PJJ)

Article 3

L'arrêté du 07 février 2024 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps socio-éducatifs est abrogé.

Article 4

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

10 OCT. 2024

Pour le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et par délégation,
Pour la Directrice de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse
Le sous-directeur des ressources humaines
et des relations sociales


Christophe LABEDAYS